

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

DISTRIBUTION DU MOYEN DE COLLECTE

SOMMAIRE FÉVRIER 2017

Modalités générales

La distribution des moyens de collecte

Le prestataire

Les dates de livraison

À propos de la collecte

Le planning de mise en place

La Communauté de Communes du Pays du Saintois met en place la Redevance Incitative pour vos ordures ménagères

Suite aux réunions publiques d'informations sur la Redevance Incitative, vous allez être équipé de votre moyen de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir :

- d'un bac individuel
- d'un bac individuel verrouillé
- d'un abri bac (fonctionnant par badge)
- de sacs payants (centre de Vézelise).

La distribution de ce moyen de collecte se fera entre **février et mai 2017**, par Veolia. Il sera distribué en porte-à-porte.

Lors de la distribution, Veolia vous demandera de confirmer certaines informations sur votre foyer (nombre de personnes...). Il vous remettra enfin un document, vous expliquant le fonctionnement du système de collecte.

Lors du passage du prestataire, si vous êtes :

1- Un particulier en habitat individuel



Vous obtenez un **bac individuel** et votre **carte d'accès en déchetterie**Le bac sera équipé d'un verrou **dans certains cas particuliers**, en rapport avec la configuration du logement.

Si vous ne remplissez pas les conditions, mais désirez tout de même un verrou, **la pose et la fourniture seront facturées**.

Le bac individuel est utilisable dès réception.

2- Un particulier en habitat collectif



2 à 5 habitats collectifs

(sauf exceptions)

Vous obtenez un **bac individuel <u>verrouillé</u>** et votre **badge d'accès en déchetterie.**Le bac individuel est utilisable dès réception.

6 habitats collectifs et + (sauf exceptions)

Système de l'abri bac : Vous obtenez un **badge**, permettant de vous <u>identifier</u> lors du dépôt d'un sac en *bac collectif*. Le système est utilisable dès sa mise en place.

Ce badge fait <u>également</u> office d'accès en déchetterie.

3- Un particulier habitant au centre de Vézelise



Système des sacs payants: Vous obtenez une première dotation de sacs payants. Vous pourrez vous en procurer d'autres à la Mairie de Vézelise ou à la Communauté de Communes, par la suite. Ces sacs seront inclus dans votre part variable. Les sacs ne sont à utiliser qu'à partir du 1^{er} Juillet 2017.

Vous obtenez également votre badge d'accès à la déchetterie.

4- Un professionnel ou une administration



Le prestataire vous contacte en amont pour **fixer un rendez-vous** de **livraison du bac**, si besoin.

<u>Vous déterminez</u>, lors de cet échange, le nombre de bacs et la contenance dont vous avez besoin, ainsi que votre souhait d'accès en déchetterie.

Concernant le prestataire



L	ettre d'accréditation
Ξ	
6000	
0000	
5000	
-	
6000	
6000	
6000	
8000	
6000	regression regression entro-dominate
2000	
6000	
2000	
6000	
2000	
6000	1.00 x 10.00 x
	Torresonne
	BONG SECTION AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE

Veolia a été retenu comme fournisseur des moyens de collecte, ainsi que pour l'enquête de conteneurisation. Cette entreprise passera en porte-à-porte afin de vous délivrer votre moyen de collecte et votre accès en déchetterie.

Les livreurs seront munis d'une lettre d'accréditation de la Communauté de Communes, ainsi que d'un badge d'identification. En cas de doute lors de leur passage, vous pouvez contacter ce numéro vert :

N° Vert

0 800 00 79 32

Quand serons-nous livrés ?



La livraison du moyen de collecte se fera entre le 20 février et début mai 2017, pour l'ensemble des communes du Pays du Saintois. Un affichage en Mairie précisera a minima la semaine de passage.

En cas d'absence, un avis de passage sera laissé dans votre boite aux lettres, vous invitant à rappeler ce numéro vert pour fixer un rendez-vous :

N° Vert 0 800 00 79 32

Si vous avez déjà un bac, Veolia vous proposera de le reprendre afin de le recycler!

À compter du 1er Juillet 2017, seules les ordures présentées dans le moyen de collecte distribué seront ramassées.

À propos de la collecte

Tri sélectif



Vous pouvez trier vos déchets avec les Points d'Apports Volontaires (conteneurs) présents dans chaque commune.

Ils permettent de trier le plastique, le métal, le verre, le papier et le carton!

Accès en déchetterie

À compter du 1er Juillet 2017, l'accès à la déchetterie se fera par badge avec la mise en place de la redevance incitative.

Le badge vous sera distribué en même temps que votre moyen de collecte!



Le planning

Juillet - Décembre 2017

Période de test

Vous serez facturé selon les modalités actuelles, et une facture fictive, basée sur votre production de déchets, vous sera adressée à titre informatif.

1er Janvier 2018

Mise en œuvre effective de la **Redevance Incitative**





Retrouvez toutes les infos pratiques sur notre site:

www.ccpaysdusaintois.fr Rubrique Vivre > Environnement.

Notre équipe est également à votre écoute au numéro suivant: 03.83.52.47.93



Communauté de Communes du Pays du Saintois – 21, rue de la Gare - 54116 Tantonville Tél: 03.83.52.47.93 Mail: contact@ccpaysdusaintois.fr